



COMPTE-RENDU

Commission accessibilité
5 février 2019

Personnes présentes :

Yannig ROBIN ; Marie-Pierre CABON ; Maximilien BRETON ; Lydie GOURLAY ; Francis TALEC (Surd'Iroise) ; Pierre KERAUDREN (APF) ; Alexia CORNIC (Histoire de voir un peu) ; Martine PERROT

Il s'agit de la 1^{ère} commission accessibilité en mairie depuis l'installation d'un ascenseur.

Agenda d'accessibilité programmée

- Un peu d'avance pour certains travaux par rapport au planning prévisionnel : ascenseur et sanitaires accessibles à la mairie ; nouveaux sanitaires au bourg de Plouguerneau ; un peu de retard pour les places de stationnement PMR (installation de certains panneaux, création de bandes de guidage)
- Pour 2019 est programmée la mise en accessibilité des sanitaires publics de la commune. M. Keraudren indique que l'installation d'une barre d'appui dans les sanitaires améliore à elle seule l'accessibilité.
- Concernant la salle Jean Tanguy, où sanitaires et douches seraient à refaire, M. Keraudren accepte de se rendre sur place avec les services techniques afin de voir ce qui pourrait être fait dans un premier temps, à moindre coût, pour améliorer l'accessibilité. En effet, parfois, de petits aménagements permettent d'améliorer l'accessibilité de façon conséquente.
- Mme Gourlay trouve dommage de ne pas regrouper tous les travaux portant sur un même bâtiment : faire les travaux d'un bâtiment en une seule fois et le rendre ainsi totalement accessible offrirait une meilleure visibilité des actions menées en matière d'accessibilité.
- M. Keraudren précise que l'Ad'AP est un document très intéressant car sans lui, on ne se doute pas qu'il y a autant de choses à faire pour la mise en accessibilité du bâti.

Retour d'expérience de M. Keraudren

- La place de stationnement de la mairie est correctement dimensionnée. Il est facile de s'y garer et d'en partir. Le marquage au sol serait à refaire car il est en grande partie effacé.
- M. Keraudren nous fera un retour d'expérience concernant les nouveaux sanitaires du bourg.

Accessibilité auditive

- Les boucles magnétiques ont été installées dans les 2 églises mais il manque la signalétique correspondante : s'inspirer de ce qui a été fait dans l'église de Lannilis.
- La dernière assemblée générale de Surd'Iroise a rappelé les points suivants :
 - Des efforts faits dans plusieurs communes, dont Plouguerneau
 - Souhait d'une évolution réglementaire pour la prise en compte du handicap auditif, avec intégration dans les Ad'AP et obligation de diagnostic auditif dans les lieux sonorisés.
 - Souhait de prise en compte du handicap auditif dans les lieux d'accueil du public (boucle magnétique, formation...)
- M. Talec rappelle que dès lors que ce n'est pas obligatoire, le handicap auditif est rarement pris en compte, par exemple dans la plupart des funérariums, des cinémas...
- Des progrès sont à prévoir lors de réunions, festivités où il y a une sonorisation : la mise en place d'un amplificateur et d'une boucle magnétique peut être facilement réalisée, le coût du matériel étant d'environ 1000 €. C'est un équipement que la commune n'a pas pour le moment.
- Enfin, l'accessibilité auditive n'est pas ce qui coûte le plus cher à mettre en œuvre.

Accessibilité visuelle

- Mme Cornic souhaite qu'un rappel soit fait aux commerçants concernant le droit qu'ont les chiens guides à rentrer dans les commerces -> cela peut être fait via le BIM et la lettre économique (Plougern'éco).
- Repérage des poteaux, mâts des lampadaires : il est nécessaire de prévoir un marquage contrasté (peinture, autocollant...) sur ces éléments du mobilier urbain afin qu'ils puissent être plus facilement repérés par un déficient visuel. De même pour le côté des marches débordant sur le trottoir (à peindre en blanc par exemple).
- Importance des repères pour les chiens guides : trottoirs, passages pour piétons, les chiens étant éduqués pour s'y fier. Dans une zone 20, il est nécessaire de marquer clairement au sol l'entrée et la sortie de la zone. Il serait également utile de prévoir dans la zone 20 un marquage au sol « zone 20 »



ou par exemple le symbole . M. Talec souligne que des rappels dans le BIM concernant la zone 20 et son fonctionnement seraient utiles.

Aménagement du front de mer Kervenni / Kastell Ac'h

- Prise en compte de l'accessibilité de la pointe du Kastell Ac'h et élargissement du trottoir existant côté mer.

Korejou

- Projet de mise en place d'un platelage en bois d'ici cet été (travaux prévus courant avril), pour un coût d'environ 3 000 € (+ main d'œuvre).
- Cela fait suite à la mise à disposition sur ce site d'un Tiralo et à l'aménagement d'un cheminement piétonnier parallèle à la voie menant à Penn Enez.

Visibilité de l'accessibilité à Plouguerneau

- Ce serait bien de faire le lien avec l'office de tourisme pour promouvoir notamment les sites et hébergements accessibles, les activités adaptées aux personnes en situation de handicap...
- Mme Gourlay souligne également qu'il serait bien de faire un affichage sur les bâtiments communaux, avec des logos indiquant l'accessibilité par rapport aux différents handicaps.

Nouveaux sanitaires au bourg de Plouguerneau

- Ils seront très bientôt en service car il ne reste plus qu'une intervention d'EDF pour la pose du fusible d'alimentation du bâtiment.
- Le bâtiment des sanitaires rue de Tremenach sera conservé et servira de lieu de stockage pour le matériel des services techniques.

Aménagement et travaux : travail avec la commission accessibilité

- M. le Maire souligne l'intérêt d'associer les représentants des personnes handicapées lors des projets d'aménagement.

Mise en accessibilité des commerces

- En 2018, des demandes de mise en accessibilité ont été faites pour la boulangerie Henry, le magasin « Demande-moi la lune », le restaurant « Le carré St Michel » et l'agence immobilière « Agence de l'Europe ».
- Il est rappelé que dès lors que le trottoir a une largeur suffisante, il est possible d'installer une rampe pour accéder à un commerce.